

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M21- 1054720

Optique 106414  Autres

Maladie  Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8668 Société : R A M

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : TAIFOURI EL HADJ

Date de naissance : 10.07.1968

Adresse : 14 Rue HAJ TILALI EL OUFIR MAAFOUZ CASA

Tél. : 0667 21 10 21 Total des frais engagés : 300 + 180.2 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

### Cadre réservé au Médecin

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage  
Bureau N° 12 - Casablanca  
Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

Date de consultation : 26/01/2022

Nom et prénom du malade : TAIFOURI Yasser Age : 11

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : CONJUGAL ALLERGIE

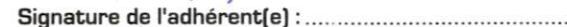
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : DOCTEUR YASSER BENSALAH

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 27/01/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/01/2022	CS		300.00	Docteur Yasser BENSAAD Spécialiste des Maladies et Chirurgie de l'Urgence 22, Bd Yacoub El Mansour 1 <sup>er</sup> Etage Bureau N° 12 - Casablanca Tel: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AIT LBA Boudou, KM10 Route Planca, Fax 0522 32 12 10 05 22 32 12 10	06/01/22	180, 20
	16/02/22	98, 40

92 056 753

#### **ANALYSES - RADIOPHARIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

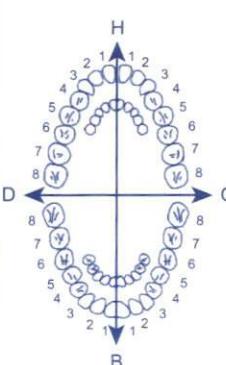
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

## **(Création, remont, adjonction)**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Yasser BENSALAH



Spécialiste des maladies  
et chirurgie des yeux

Ophthalmologiste

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض  
و جراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري

محمد الخامس بالرباط

محمد لرخصة السياقة

16 février 2022

Enf. TAIFOURI Yasser



LEVOPHTA 0.05 COLLYRE

LEVOPHTA 0.05%

Collyre 5ml

ZENITH PHARMA

AMM N° 728/16DMP/21/NRQr

عيار

FAB/

12-2020

تاريخ الإنتاج

EXP/

11-2021

تاريخ الانتهاء



PPV : 75,00 DHS

6118001270354

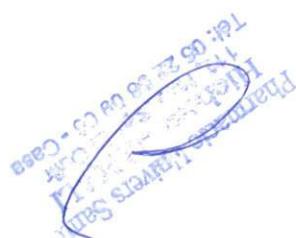
1 goutte 2 fois par jour, les deux yeux



OPTIPRED

23.00 1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, les deux yeux, 7 JOURS

98.00



أوبتيبرد®  
Optipred®

Lot: YD 0032  
Fab: 03 21  
Exp: 03 23  
PPV: 23 DH 40

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd. Yacoub El Mansour 1<sup>er</sup> Etage  
Bureau N°12 - Casablanca  
Tél: 0522 34 29 92 - Gsm: 0625 25 11 25

22, شارع يعقوب المنظور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> étage - Bureau N°12 - Casablanca

Tél. : 05 22 34 29 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

Dr. Yasser BENSALAH



Ophtalmologiste

Spécialiste des maladies  
et chirurgie des yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسير بن صالح

· اختصاصي في أمراض  
و جراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري  
محمد الخامس بالرباط

معتمد لرخصة السياقة

26 janvier 2022

Enf. TAIFOURI Yasser

37, 2

PHYSIODOSE



78, 00 1 LAVAGE OCULAIRE MATIN ET SOIR, les deux

LEVOPHTA 0.05 COLLYRE



68, 00 1 goutte 2 fois par jour, les deux yeux, 1 Mois

VITADROP



1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, les deux yeux, 1 Mois

17 180, 2

PHARMACIE AIT LBACHA  
Oulad Hadou, Km10 Route 109  
Casablanca. Fax 0522 32 12 47  
Tél: 05 22 32 12 10

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
Bd. Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> étage  
Bureau N°12 - Casablanca  
Tél. : 05 22 23 42 92 - GSM: 0625 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> étage- Bureau N°12 - Casablanca  
Tél. : 05 22 23 42 92 - GSM : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

Art. 86269  
C1DZMATN03

**COMPOSITION :** Chlorhydrate de levocabastine\* 54 mg (solt levocabastine base 50 mg), Excipients : chlorure de benzalkonium (solutioin à 50%), edetate de sodium, propyléneglycol, phosphate disodique amhydre, phosphate monosodique monohydraté, AMM Tunisie n°528 3102 : 01/09/2024

Instiller dans l'œil (œil) 3 ml

AMM France n° 347 398 66 : 01/09/2024

D.E. Algérie n°99/17B109/096 : 01/09/2024

levocabastine base 50 mg), Excipients : chlorure de benzalkonium (solutioin à 50%), edetate de sodium, propyléneglycol, phosphate disodique amhydre, phosphate monosodique monohydraté, AMM Tunisie n°528 3102 : 01/09/2024

effet notoire : chlorure de benzalkonium, propyléneglycol.

hypromélose, polysorbate 80, eau purifiée q.s.p. 100 ml. Excipients à un nom et adresse du détenteur de la DE/AMM :

Le laboratoire CHAUVIN  
416, rue Samuel Morse - CS 99535  
34961 Montpellier Cedex 2 - FRANCE

Nom et adresse du fabricant/contionneur :

Le laboratoire CHAUVIN  
07200 AUBENAS - France

Flacon de 5 ml / 34 \* 333 ml

LEVOPHTA 0,05%  
Collyre 5ml

عبار/LOT  
H8489  
11-2020 تاريخ الإنتاج/FAB  
10-2022 تاريخ الانتهاء/EXP

ZENITH PHARMA  
PPV : 75,00 DHS  
AMM N° 728/16DMP/21/NRQr